

## **Quel avenir pour le modèle social européen: dans quelle direction devons- nous aller?**

*1°) Le modèle social européen: une réalité pour les chrétiens sociaux.*

L'expression de "modèle social européen " (MSE) a souvent prêté à contestation au cours des dix dernières années, particulièrement de la part de ses détracteurs. Mais pour les participants à cette 5eme rencontre des Semaines sociales européennes, il n'est pas difficile de reconnaître son existence dans trois caractéristiques majeures, encore vivantes aujourd'hui chez un grand nombre de pays européens d'ouest et d'est. Oui, on peut, on doit parler d'un modèle social commun, interprété selon des variantes culturelles nationales :

- Le travail n'y est pas une marchandise' dont le prix varierait en fonction des seules fluctuations du marché. Il est l'objet d'une relation contractuelle à laquelle il ne peut être mis fin sans l'application de garanties qui sont encadrées par un code du travail.
- Le contrat salarial ne consiste pas seulement dans une rémunération directe. Il comporte aussi des droits sociaux étendus aux personnes non actives qui dépendent du travailleur. La mise en œuvre de ces droits implique une ample redistribution où les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel. Aussi les droits à la santé, aux retraites, à la formation permanente, aux allocations de chômage, aux prestations familiales, à un logement décent sont ils généralement en Europe des droits universels, à un degré que l'on ne connaît nulle part ailleurs. Cette dernière caractéristique, celle du lien entre le travail et une ample protection sociale obligatoire est souvent retenue comme caractérisant le MSE.
- Le MSE se caractérise enfin par l'existence d'organisations professionnelles, représentant les intérêts de salariés et des entrepreneurs, qui jouent un rôle important, sous des modalités variables selon les pays, tant pour la détermination des rémunérations que pour la modification du code du travail et de la législation sociale.

Ainsi défini, le MSE se présente selon l'expression de Jacques Delors come un double compromis : entre le capital et le travail ; entre l'individu et la société. Mais il n'est pas apparu d'un coup. Les traits communs que j'ai soulignés sont le fruit d'une histoire commune des Européens dont je soulignerai deux aspects importants pour notre Semaine sociale européenne :

1. Il a connu après la seconde guerre mondiale une impulsion supplémentaire dans tous les Etats membres, concomitante de la fondation de l'UE. Cette dernière a repris à son compte, parfois même en l'accentuant lorsqu'elle en avait la compétence, certaines caractéristiques du MSE qui lui préexistait. Cela vaut par exemple pour ce qu'on appelle le dialogue social<sup>1</sup>.
2. Un autre trait historique que je veux particulièrement souligner, c'est l'étroite correspondance entre ce modèle et les principes de la tradition sociale catholique. Disons que la culture sociale partagée entre les confessions catholiques et protestantes depuis le milieu du XIX eme siècle a contribué à former les traits du modèle social européen dont elle partage :
  - L'idée du salaire minimum et plus largement la conviction que le travail n'est pas un bien comme un autre, mais le lieu d'accomplissement de la vie subjective du travailleur. Le contrat de travail comporte donc des droits et devoirs réciproques entre salariés et employeurs<sup>2</sup>.
  - L'Etat a la responsabilité de s'assurer que par un système adéquat de redistribution, même les citoyens non actifs doivent pouvoir bénéficier de la richesse générale pour vivre dignement<sup>3</sup>.
  - Entre l'Etat et le citoyen, il n'y a pas rien. Des "corps intermédiaires" autonomes sont indispensables pour participer à la conception et à la gestion du système économique et social<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> C'est le traité de Maastricht qui en 1992 instaure la primauté du dialogue social européen comme source première du droit européen du travail.

<sup>2</sup> Rerum Novarum, 17, le juste salaire ; Mater et Magistra, 71.

<sup>3</sup> Mater et Magistra, 61.

<sup>4</sup> Mater et Magistra 65.

- Un point de la doctrine sociale catholique doit aujourd'hui être particulièrement rappelé. La relation de tension entre capital et le travail gérée par les corps intermédiaires n'est pas neutre en ce qui concerne le capital et le travail. C'est ce dernier qui doit prédominer par rapport au capital<sup>5</sup>.

*2°) Le modèle social se trouve depuis une vingtaine d'années dans une impasse dont le cœur est l'accès à l'emploi.*

On trouve sous des plumes britanniques<sup>6</sup> qui ont contribué à soutenir le "Blairisme", les critiques les mieux ajustées des défaillances du modèle social. Son échec n'est pas décrit par eux au motif de la vétusté de ses structures, mais en termes de résultats : depuis le milieu des années 90 les économies européennes continentales ne parviennent ni à réduire le chômage de longue durée des personnes d'âge actif, ni à contenir le taux de pauvreté. S'agissant de ce dernier, une famille d'indicateurs variés soulignent que certains groupes sont confrontés à la fois aux difficultés d'accès au marché du travail de façon récurrente et à la pauvreté. Les deux choses se tiennent : si le meilleur remède contre la pauvreté reste le fait d'avoir un emploi, la persistance d'un groupe de personnes d'âge actif qui se trouvent exclues ou très éloignées de l'emploi se conjugue avec la persistance et dans certains pays l'approfondissement de la pauvreté.

Ce diagnostic établi très tôt au début des années 2000 a nourri toutes les stratégies européennes d'une « sortie vers le haut »: en investissant dans la formation des personnes les moins qualifiées, en améliorant les formations initiales, on devait à la fois remédier aux causes de l'inemployabilité et contribuer aux besoins d'adaptation de l'appareil de production. Mieux, l'amélioration des taux d'emploi répondait aussi aux nécessités de faire face aux conséquences de l'allongement des durées de vie.

Dix années plus tard, indépendamment des effets du ralentissement notable de la croissance depuis 2008, force est de constater que le pari de la sortie vers le haut n'a pas tenu ses promesses :

- L'augmentation des taux d'emploi s'est bien produite, mais elle n'a

---

<sup>5</sup> Laborem Exercens, 12.

<sup>6</sup> Par exemple, Roger Liddle.

pas bénéficié aux personnes les moins qualifiés, aux jeunes et aux migrants dont l'exclusion s'est accentuée

- Dans les grands pays, comme en Allemagne, où la logique de l'employabilité et de la flexibilité a été poussée le plus loin, on est bien parvenu à faire reculer le chômage, mais au prix d'une augmentation de la précarité du travail et d'une pauvreté dans l'emploi.

Tout s'est donc jusqu'à présent passé comme si face à l'accentuation des changements imposés par une concurrence mondiale plus intense et élargie avec la montée en puissance des pays émergents, il avait été nécessaire soit de sacrifier la qualité du travail, particulièrement dans le secteur des services, soit de consentir à l'augmentation du chômage et de son noyau dur.

Il faut aussi compter avec les effets propres de l'impact d'une croissance économique singulièrement ralentie en moyenne depuis 5 ans. Elle se manifeste par un chômage exceptionnellement élevé chez les jeunes, une situation grosse de menace pour ceux d'entre eux qui n'ont pu achever leurs études avec une qualification et qui risquent d'être en permanence surclassés par les nouveaux arrivants. Il ya là une source potentielle d'accroissement du chômage structurel. Une autre menace structurelle pèse sur l'évolution à venir de l'emploi dans les pays où la main d'œuvre occupée continue de donner les signes d'une insuffisante préparation aux métiers et compétences de l'avenir. Les jeunes et les salariés peu qualifiés de plus de 40 ans constituent aujourd'hui une urgence et une impasse du modèle social européen<sup>7</sup>.

### *3°) Dans quelle direction pouvons nous aller?*

La première tâche d'un christianisme social dans ces circonstances est de prendre la mesure des difficultés et des menaces. Ce n'est pas chose aisée, tant nous nous sommes habitués dans le contexte de la « coordination stratégique européenne » à penser que les questions étaient résolues parce que nous les avons identifiées et avons désignés des objectifs et des programmes. C'est le cas encore de l'initiative franco allemande pour la jeunesse<sup>8</sup> : rien n'assure qu'elle soit proportionnée avec les problèmes qu'elle a soulevés. Mais cela est vrai au plan national

---

<sup>7</sup> Voir le rapport de la Commission européenne « Employment and social development in Europe, novembre 2013.

<sup>8</sup> Conclusions du Conseil européen de juin 2013.

s'agissant des problèmes lourds de la formation professionnelle et de l'échec scolaire. Ce n'est pas parce qu'ils sont sur l'agenda du fait des révélations des rapports Pisa que les décisions sont à la hauteur.

Nous nous trouvons donc devant une question d'échelle. A première vue les dispositions prises dans le cadre de la stratégie Europe 2020 vont dans le bon sens<sup>9</sup>, mais ne devrait-on pas prendre « le taureau par les cornes » et envisager des réformes plus profondes ?

Le titre de cette intervention « dans quelle direction devons nous aller » laisse de ce point de vue des marges importantes. Il ne s'agit pas d'esquisser un programme de réformes pour la prochaine législature européenne, ni de proposer un nouveau volet social de l'UEM, plus ambitieux que celui sur lequel les chefs de gouvernement ont pu s'accorder en décembre dernier. Il s'agit pour moi plutôt de regarder les principes de l'éthique sociale chrétienne dans l'Europe présente. Il s'agit d'en tirer des orientations, ou des réorientations hors de nos sentiers battus, quitte à laisser grande ouverte la porte des solutions concrètes. Il s'agit au fond de tester la possibilité de nouveaux paradigmes sociaux quitte à s'affranchir un peu du quotidien.

Pour cela je m'inspirerai assez volontiers de la critique très récente et très moderne qu'un Pape allemand, Benoît XVI a adressé à l'économie sociale de marché, née en Allemagne, dans l'Encyclique Caritas in Veritate. Assimilant économie sociale de marché et Modèle social européen, j'entends de la bouche du Pape une forte interpellation. Dans les sociétés industrielles avancées, on a selon lui poussé beaucoup trop loin une spécialisation fonctionnelle. Cette spécialisation venue avec le vieillissement de nos structures sociales, aboutit à réserver au seul pilier caritatif, parfois appelé « la société civile » le soin d'aider et d'assister le prochain en difficulté. Or l'amour, la générosité, le souci d'autrui nous dit Benoît XVI, doivent absolument irriguer aussi les deux autres piliers, celui de l'entreprise et celui de l'Etat providence<sup>10</sup>. Car l'amour, la générosité, le souci d'autrui ne sont pas seulement les marques d'une attitude moralement correcte. Ce sont peut être plus encore des levains de

---

<sup>9</sup> C'est ce que l'on peut observer à la lumière du Rapport annuel publié par le Comité européen de la protection sociale, novembre 2013.

<sup>10</sup> Caritas in Veritate, 36 et 37.

jeunesse pour les institutions, des sortes de catalyseur de vérité et de rénovation qui évitent aux institutions de se scléroser, de s'auto justifier.

Commençons par l'entreprise et le marché.

La critique pontificale ne peut se borner selon moi à encourager le développement de la responsabilité sociale d'entreprise, ni même celui de l'économie sociale et solidaire dont je ne méconnais pas la vertu contagieuse. Au stade avancé de développement financier des entreprises que nous connaissons, le propos de Benoît XVI revêt une portée mettant en cause le principe du capitalisme lui-même. Nous sommes en effet, comme chrétiens sociaux, obligés de constater que, grâce notamment à la concentration des pouvoirs de décision rassemblés dans les institutions financières qui agissent au nom des actionnaires, par exemple les fonds de pension, la prééminence du travail sur le capital requise dans les rapports sociaux par la doctrine sociale de l'Église, n'est pas respectée.

Et nous devons aussi constater que de ce déséquilibre peut naître un traitement disproportionné et inhumain des communautés de travail dans les entreprises. Il faut certes œuvrer à une meilleure adaptation des salariés aux changements qu'ils devront affronter au long de leur vie. Mais on doit aussi questionner le fait que sous couvert de mondialisation, les changements qui affectent l'investissement, la localisation, les fusions et acquisition sont très souvent dépourvus d'une prise en considération des coûts humains que peuvent entraîner ces changements.

Parmi les directions urgentes où nous devons nous engager figure au-delà de la RSE, la RSA, la Responsabilité sociale de l'actionariat. Cela peut se faire en encourageant, dans le domaine important des services, les formes d'entrepreneuriat qui donnent un rôle effectif aux représentants des salariés dans la conduite de la stratégie ; cela devrait inciter à l'imagination les partenaires sociaux ayant une responsabilité dans le pilotage des fonds de pension ; mais cela pourrait aussi conduire à réfléchir à de nouveaux modèles de gouvernance et d'appel à l'épargne pour les grandes sociétés européennes, susceptibles d'encourager les projets d'investissement à très long terme et de pénaliser au contraire la volatilité des investissements financiers. Je ne crois pas en revanche que cette RSC adviendra spontanément du seul fait de l'orientation éthique des dirigeants. Voilà un premier thème de travail, pour nous chrétiens sociaux au plan européen.

Poursuivons avec la fonction redistributive de l'Etat providence et plus particulièrement sa responsabilité d'assurer l'accès effectif de tous aux biens essentiels

Quelle est de ce point de vue la situation de la protection sociale en Europe aujourd'hui ? Si la redistribution financière au travers des retraites et des minimas sociaux, de l'accès aux soins de santé essentiels est en général bien assurée dans une majorité d'Etats membres, il n'en est pas de même pour les services qui relèvent du domaine de la prévention de la pauvreté et que la Commission européenne désigne comme « investissements sociaux »<sup>11</sup>.

On assiste même pour certains services clefs de la prévention et de "l'inclusion active"<sup>12</sup>, tels que l'accès aux services de petite enfance, l'accès à la formation professionnelle au long de la vie, l'accès à un logement décent à une forme de redistribution inversée. Ce sont les familles ou les salariés les moins favorisés qui accèdent de fait le moins à ces services. Sur ce thème Bea Cantillon qui s'exprimera aujourd'hui a établi un diagnostic qui fait autorité dans l'Union européenne.

Ainsi « l'option préférentielle pour les pauvres<sup>13</sup> », principe essentiel de la tradition sociale chrétienne qui signifie que la qualité de la redistribution des richesses doit être regardée non de manière relative, mais en fonction de la situation des plus pauvres, pourrait elle à soi seule, guider une remise à plat du fonctionnement de certains des services de base, source des droits sociaux dont nous sommes en Europe légitimement fiers. Voilà un second chantier de travail pour les chrétiens sociaux en Europe.

Je terminerai par une troisième direction à laquelle l'encyclique Caritas in Veritate accorde moins d'attention mais qui est essentielle au modèle social européen, à savoir celle du rôle des corps intermédiaires, notamment de ces partenaires sociaux dont le rôle est majeur en ces temps de mutation.

Comme chrétiens sociaux, en considérant les acteurs de terrain auxquels nous devons l'initiative de ces semaines sociales européennes, nous ne

---

<sup>11</sup> « Social investment package » Février 2013.

<sup>12</sup> Document d'accompagnement, voir note 11.

<sup>13</sup> Jean Paul II, discours à la conférence de Puebla, 1989.

pouvons que nous inquiéter de l'affaiblissement des organisations professionnelles représentatives depuis une vingtaine d'années. Cet affaiblissement ne provient pas seulement de la diminution relative de leurs adhérents, mais aussi du constat qu'une part croissante des salariés, notamment dans le secteur tertiaire ou à cause des contrats atypiques, ne sont plus couverts par des conventions collectives.

Pour autant ne tombons pas dans la tentation de simplement regretter le bon vieux temps. Certes, nous ne pouvons que souhaiter une relance du dialogue social au plan européen. La renaissance des diverses formes de dumping social qui se font jour, malgré l'existence d'un socle de droits européens le justifierait amplement.

Je me soucie pour ma part du cloisonnement qui affecte la représentation sociale, de la séparation entre dialogue social et dialogue civil. Il contrevient à l'esprit de l'enseignement social chrétien, particulièrement au principe de coopération horizontale qui découle du Bien commun. Cette séparation est elle encore valide à l'heure où d'une part le développement économique, l'emploi, se jouent non seulement au niveau des branches professionnelles et des entreprises, mais aussi de plus en plus au niveau des territoires ? N'est il pas temps d'articuler bien mieux qu'aujourd'hui les négociations qui concernent la gestion prévisionnelle des compétences et de l'emploi avec celles qui touchent aux services que l'on peut attendre d'une région , d'une grande agglomération , d'une zone frontalière ?

Une autre raison milité pour renouveler les lieux et les modalités de la participation des corps intermédiaires à la construction du Bien commun. Cette raison, nous l'entendrons développée particulièrement au long de notre troisième session consacrée au développement durable.

Les voies que devraient suivre les acteurs du modèle social européen d'un côté, et celles qui sont explorées par des consommateurs responsables, par des aménageurs d'un territoire soucieux d'un mieux être doivent désormais se rencontrer. C'était aussi la problématique visionnaire de Jacques Delors dans ce qui était, il y a 20 ans, le Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. Il comprenait un chapitre prospectif consacré à un nouveau modèle de développement<sup>14</sup>. Son originalité était

---

<sup>14</sup> Livre Blanc « croissance, compétitivité, emploi », décembre 1993, chapitre X « réflexions sur un nouveau modèle de développement ».



moins dans sa dimension environnementaliste que dans l'accent mis sur une nouvelle étape de l'humanisation du travail. Cette étape menait de paire, en synergie, la recherche d'une meilleure qualité de vie au travail, une autre relation à la nature, d'autres formes de mobilité et d'utilisation de l'énergie.

Il est urgent que les forces sociales qui ont construit le Modèle social européen se saisissent de ces enjeux. Nous avons besoin d'une approche holistique de la médiation sociale. C'est aussi pourquoi le modèle social européen comme d'ailleurs la tradition sociale chrétienne doivent désormais prendre en compte cette valeur incontournable de l'égalité Femmes /Hommes. Il s'agit rien moins que de penser de nouvelles relations de travail dans lesquelles la progression des rémunérations serait moins déterminante qu'aujourd'hui, au bénéfice d'autres critères de reconnaissance et de participation, où la sécurité et la solidarité professionnelle iraient de pair avec une meilleure conciliation des temps de vie personnelle, familiale et professionnelle. Il nous faut réfléchir ensemble, chrétiens sociaux européens, à une écologie humaine qui sera aussi une écologie du travail.

Jérôme Vignon  
Président des Semaines sociales de France